

« QUE PERISSENT LES FAIBLES ! » QU'EST-CE QU'ÊTRE FORT ? QU'EST-CE QU'ÊTRE FAIBLE ?

CAFE THEMATIQUE DE PHILOSOPHIE :

Séance du 21 mars, 18-20 h « Le Vélocipède » :

Sur le rapport entre la force, la faiblesse et la justice

FRANCK LELIEVRE.

Enjeux.

Critique d'une « image » du fort et du faible : la victime et son agresseur.

Notre propos a pu surprendre car **nous avons essayé de montrer que la réponse à la question posée « qu'est-ce qu'être fort ? » pensée jusqu'au bout se trouvait peut-être dans la justice.** Être faible, en ce sens, plus moral que simplement physique, serait être exposé à subir l'injustice sans pouvoir se défendre ; être faible serait aussi réciproquement être susceptible de commettre l'injustice. En effet, selon la forte parole socratique, « nul n'est méchant (le terme exact est *misérable*) volontairement ». Cette maxime soutient que nul, réalisant la gravité du mal qu'il provoque, à supposer qu'il puisse en décider souverainement, ne pourrait en être l'auteur. Or, telle n'est pas l'idée de la délinquance et de ses causes qui nous est proposée par nos médias et par nombre de nos responsables.

Dans une sorte de remake de la « fable du loup et de l'agneau », chacun ne peut qu'être frappé par le retour d'un discours purement répressif et à visée protectrice en matière de justice pénale. Ce ne sont plus tant les prisons qui sont à l'honneur mais toute une série de mesures telles l'instauration de peines *incompressibles*, le retour des *maisons de correction* (Centres éducatifs fermés CEF, Etablissements pénitentiaires pour mineurs EPM), les projets de *dépistage* et de traitement précoce des sujets *dangereux*. Dans le rôle du loup, un type d'agresseur violent et incontrôlable : le pervers sexuel multirécidiviste. Les médias l'appellent « un prédateur ». Sa menace soulignée, d'autant plus inquiétante qu'elle semble indécélable, se veut la preuve du danger qui menace toute la société et que les experts seraient incapables de soigner, les juges d'évaluer et la prison de purger. Violence latente, intime, peut-être « génétique » ? Nos écrans exhibent à l'envi leurs malheureuses victimes, généralement féminines, désignées par leur prénom pour nous les rendre proches, et nul détail de leur rencontre avec un destin insoutenable ne nous sera épargné au journal de 20 heures.

Il y aurait certainement à s'interroger, d'un point de vue juridique et bien entendu historique et politique, sur cette surexposition d'une violence réelle mais marginale au regard de l'ensemble des crimes et des délits. D'un point de vue philosophique, elle nous a

paru une excellente occasion pour mettre en question une image de *l'être fort* de la force comme *agression*, de la faiblesse comme *pure fragilité* et de leur résolution grâce à un appareil répressif *impitoyable*. Cela aura donc été l'occasion et l'objet de cette causerie dans ce café qui se veut une critique de l'idéal gestionnaire. Celui-ci manie allègrement une distinction fallacieuse, nous le montrerons, entre les « forts » et les « faibles ». Il entend trier l'humanité mais semble démuni devant les piètres résultats de son action.

Cette froideur, ce mépris, cette utilisation cynique de la prétendue faiblesse des individus trouve son écho dans la critique par Nietzsche du « plus froid des monstres froids », de ce « Dieu mortel » qu'est l'Etat autoritaire. Il a trouvé son théoricien en Hobbes, philosophe anglais du XVIème siècle. Il écrit dans son *Léviathan* « *qu'en vertu de cette autorité qu'il a reçue de chaque individu de la République, l'emploi lui est conféré d'une telle pouvoir et d'une telle force, que l'effroi qu'ils inspirent lui permet de modeler les volontés de tous, en vue de la paix à l'intérieur et de l'aide mutuelle contre les ennemis de l'extérieur.* » Chacun sait jusqu'où ce pouvoir démiurgique a pu parvenir grâce aux moyens offerts par les techniques de persuasion et d'exercice de la violence.

Le terme manquant dans la logique libérale-autoritaire de Hobbes est, on le sait, la justice elle-même. L'auteur du *Léviathan* soutient qu'elle ne peut exister avant que l'on sache qui a autorité pour en statuer – position connue sous le nom de « décisionisme ». A l'inverse, écrit Nietzsche, « *des créateurs furent ceux qui créèrent les peuples et accrochèrent une foi et un amour au-dessus d'eux, c'est ainsi qu'ils servirent la vie. Des destructeurs sont ceux qui tendent des pièges pour les multitudes et les appellent l'Etat, ils suspendent au-dessus d'eux un glaive et cent appétits.* » « Liberté, égalité, fraternité » exprime une foi, même si Nietzsche évidemment ne cite pas cette maxime mais, par exemple, celle des anciens grecs : « toujours être le premier et surpasser les autres » ou bien celle de l'Ancien testament : « Honorer père et mère et être à leur service jusqu'à la racine même de l'âme ». L'Etat, par contre, dans sa pureté, est ce qui règne par la menace et par l'intérêt, le bâton policier et la carotte capitaliste.

Plutôt que la victime, c'est le criminel cependant qui ne cesse de retenir l'attention de Nietzsche, son crime, ses racines et la réponse de la société. Nietzsche refuse l'affirmation d'une volonté « libre » et d'une « conscience criminelle ». L'invention d'un « sujet libre » et « responsable » est une « métaphysique du bourreau » : un instrument pour accuser, instiller la « mauvaise conscience », c'est-à-dire pour affaiblir et pour martyriser. En réalité, le crime est d'abord à penser comme égarement et comme folie. Commentant la figure de Raskolnikov, le héros bien connu de *Crime et châtiment*, il note : « *la pensée est une chose et l'action en est une autre, et une autre encore l'image de l'action. Entre elles ne passe pas la roue de la nécessité. Une image fit blêmir cet homme. Il était à la hauteur de son action quand il la fit : mais une fois qu'il l'eût faite, il ne put en supporter l'image. Il ne cessait désormais de se voir comme l'auteur d'une seule action. Ceci, je le nomme folie : l'exception chez lui est devenue son être, elle s'est muée en son essence.* »

S'agit-il de dédouaner le criminel de sa faute et de sa dangerosité ? Nullement. L'auteur de la *Généalogie de la morale* ne nous épargne aucun détail dans la description des procédés épouvantables, tortures, supplices, lacérations, mises à mort, qu'il aura fallu

tout au long de l'Histoire et du long processus de civilisation, pour établir une justice par la « moralité des mœurs » et forger une mémoire sociale et corporelle de l'obligation. Car, « *qu'est-ce que l'homme? Un nœud de serpents sauvages qui rarement, entre eux, connaissent le repos – alors qu'ils s'en vont chacun de leur côté, cherchant leur proie dans le monde* ». Chacun, il me semble, connaît assez bien la force de ces démons et de leur violence pour sentir que si l'ignominie de la violence subie nous révolte, le vertige de la violence nous trouble tant nous y pressentons l'abîme qui guette en chacun. La justice serait alors la vraie force : une vertu de combat se portant au devant de ce qu'il y a de plus retors et de plus inhumain en l'homme et dont l'ambition est d'y retrouver l'humain.

En vérité, sa tâche est surhumaine. Elle appelle un dépassement de ce qui est « *humain, trop humain* ». Elle incarne la plus haute des vertus, la « vertu des vertus » disaient les anciens, car elle rassemble prudence, courage et modération. Sa fonction, par le châtement, est d'éduquer « *un animal capable de promettre* », un homme libre en tant qu'il est alors « fort d'une volonté durable et inébranlable ». Voie étroite et chemin difficile ponctués de tant de passions, de souffrances, d'horreurs et d'échecs et où il s'agit de se tenir fermement entre la froide inhumanité et le déchainement des passions.

Or, tout à l'opposé, l'exploitation de l'image de la faiblesse de la victime et de la force de l'agresseur dont nous sommes partis, l'appel à un pouvoir impitoyable et « souverain », tendent à privilégier la vindicte haineuse. Ils appellent à une punition *pour l'exemple*. Ils exploitent une délectation morbide et une compassion aux ressorts très ambigus. Court-circuitant le long travail de la justice, tout ceci risque de condamner la victime à rester éternellement dans la posture du faible et à l'identifier à sa part de passivité. Quant au coupable, il sera lui aussi figé dans son acte alors qu'il s'agirait, au contraire, de l'en séparer. Au bout d'une logique purement sécuritaire, nul chemin n'est plus envisageable qui conduirait à la réparation, au pardon et à l'oubli. Enfin, l'affirmation d'une « nature » perverse ou « génétiquement » mauvaise ôte au travail du jugement et à l'idée de la « juste peine » toute signification. Si, par exemple, un « prédateur » est « born to kill », à quoi bon le juger et même consacrer l'agent public à entretenir sa cellule ? Si la « castration » chimique voire physique est impuissante pourquoi ne pas lui ôter la vie ?

Proposition de réponse à la question : qu'est-ce « qu'être fort » et qu'est-ce qu'« être faible » ?

Le second objet de cette première rencontre était donc de s'interroger sur la nature et la distinction de la force et de la faiblesse. La réponse au fond découle de ce qui précède.

Nous avons contesté d'abord l'opposition entre les forts et les faibles, comme s'il y avait une différence de nature entre ceux qui sont doués de la force et non pas les autres, mais aussi comme si certains, les puissants, les « élites », étaient coupables ou responsables du sort des « faibles » tenus ainsi en fait à leur merci. Comme s'ils avaient des « comptes à rendre » en cette vie ou dans l'autre. Comble de l'impuissance ! Ou comme si, à l'inverse, certains étaient *inutiles au monde*.

Force et faiblesse nous apparaissent comme des notions relatives. Comme le disait J. J. Rousseau, « *le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir* ». L'histoire de David et Goliath est instructive. Par la ruse et par le nombre, la faiblesse apparente peut se transformer en force. Une guérilla appuyée par un peuple et mue par le sentiment de l'injustice, arrive à bout des plus puissantes armées du monde. Il y aurait donc des *positions de force* et des *positions de faiblesse* mais non pas des forts et des faibles.

Hiérarchie et égalité, de plus, sont des notions sociales. La compréhension du corps social en *dominés* et en *dominants* rend compte de réalités effectives mais laisse de côté les règles communes et les obligations réciproques sans lesquelles il ne peut y avoir ni justice ni société. Elle est d'ailleurs à double tranchant. Platon en a donné l'exemple avec un personnage nommé Calliclès et qui justifie son immoralité par sa nature supérieure. « *Quand un homme a une âme royale et trouve en lui la force nécessaire pour conquérir un commandement, une tyrannie, un pouvoir suprême, quoi de plus honteux qu'une sage modération ? Quand il pourrait jouir de tous les biens sans que personne y fasse obstacle, on se donnerait pour maître à soi-même la loi de la masse, ses propos et son blâme* ». La domination est symbolisée par l'injustice, l'abus de position dominante, la disproportion des avantages. Les inégalités de salaire ou de pouvoir sont tolérées et même appréhendées comme justes dès lors qu'elles sont « fonctionnelles », proportionnées et liées clairement à un avantage commun, ouvertes à tous enfin.

Revenant donc à Nietzsche, nous avons proposé une détermination de « l'être fort » et de « l'être faible » à partir d'un certain rapport *interne* entre force et faiblesse.

Etre faible serait se mettre dans la position de celui que l'auteur de la *Généalogie de la morale* nomme « *l'homme du ressentiment* ». Celui qui s'affaiblit est celui qui ne se pose que par « réaction ». C'est celui qui accuse, non celui qui agit. Celui qui se nourrit de rancune et de haine, celui qui s'empoisonne d'une noire bile et du sentiment que son impuissance doit tenir à des responsables. Celui qui les cherche sans relâche. La faiblesse rend incapable de supporter le risque et le danger. Le monde dont elle rêve est sans dangers ni épreuves, sans violences ni souffrances, sans guerre ni domination.

Or une telle position nourrit le discours de la sécurité et de l'ordre qui est d'autant plus dangereux qu'il trouve des ressources tant à droite contre la délinquance, qu'à gauche contre les dominants. C'est le discours gestionnaire qui trie entre *les forts* et *les faibles*, qui veut mettre ces derniers à l'écart, qui prétend nous en préserver pour notre plus grand bien. C'est lui qui fait construire des prisons toujours plus modernes, lui qui érige des murs, des frontières et des ghettos. Lui qui, en réalité, accroît plus qu'il ne pallie la faiblesse qu'il est censé faire disparaître. Démuni, dans sa prétention à tout contrôler, il est sans doute l'expression de la faiblesse elle-même, c'est-à-dire de la crainte. Au fond, il est faible c'est-à-dire fondamentalement inhumain, et c'est lui qui en vient à se demander : mais que faire des faibles ? Pour lui, être solidaire ou se savoir responsable, ce serait faiblesse.

Etre fort, au contraire, sera être capable de penser et de vivre à partir du pire, de la souffrance, de la violence et du conflit, pour les transfigurer activement et s'en des

instruments de vie. D'où l'idée antique selon laquelle la justice est bien générosité et courage. Cette force aura donc ses moments de faiblesse, ses passages à vide, elle aura ses « midis » mais aussi ses « minuits ». En leur cœur, au moment de pire détresse, du désespoir ou pire de l'ennui, il lui faudra renaître. « *Le monde est profond, dit un des « chants de la danse » d'Ainsi parlait Zarathoustra, Et plus profond que le jour ne le pensait ; Profonde est sa douleur ; Joie plus profonde encore que peine de cœur ; La douleur dit : Passe et Périr ; Mais toute joie veut l'Eternité* ». Cette force paradoxale capable de renaître et de se métamorphoser, capable de créer et de transformer le négatif en positif, nous avons pensé pouvoir la reconnaître et la caractériser dans **la vertu de justice**, vertu du lien et du vivre ensemble.

Quels enjeux alors pour une philosophie du droit ? Comment la justice peut-elle redonner leur force à ceux qui sont faibles ? Quelles conclusions en tire Nietzsche et quelle valeur pouvons-nous leur reconnaître ?

Critique de l'idée de la sanction « rédemption ».

Le point de vue « généalogique » est ambivalent car il y a, par exemple, un usage de la justice du point de vue de la faiblesse, et un autre, tout opposé, du point de vue de l'accroissement de la puissance d'agir. Les deux peuvent s'entrecroiser. Point de vue de la faiblesse, celui qui veut réduire toutes les inégalités et supprimer tous les risques. En réalité, il affaiblit considérablement la capacité du vivant à agir et à réagir. C'est le tableau du « dernier homme » au début de *Ainsi parlait Zarathoustra*.

« La maladie, la méfiance leur paraîtront autant des péchés ; on n'a qu'à prendre garde où l'on marche ! Insensé qui trébuche encore sur les pierres ou sur les hommes ! Un peu de poison de temps à autre ; cela donne des rêves agréables. Et beaucoup de poison pour finir, afin d'avoir une mort agréable. On travaillera encore, car le travail distrait. Mais on aura soin que cette distraction ne devienne jamais fatigante. On ne deviendra plus ni riche ni pauvre ; c'est trop pénible. Qui donc voudra encore gouverner ? Qui donc voudra obéir ? L'un et l'autre sont trop pénibles. Pas de berger, un seul troupeau ! Tous voudront la même chose, tous seront égaux ; quiconque sera d'un sentiment différent entrera volontairement à l'asile des fous. »

Derrière cette volonté de normaliser l'homme et de parvenir à la « fin de l'histoire », Nietzsche repère un fantasme de contrôle et un affaiblissement généralisé. Il culmine dans le discours disciplinaire. « *Qui sait ce qui arrive, dans nos ménageries, je doute fort que la bête soit « améliorée ».* On l'affaiblit, on la rend moins dangereuse par le sentiment dépressif de la crainte, par la douleur et les blessures, on en fait une bête **malade**. » Mais comment éduquer la force sans l'anéantir ? Comment civiliser sans affaiblir définitivement la puissance de création et de rébellion qui en est inséparable ? Comment protéger la société sans détruire les individus surtout lorsqu'ils sont « dangereux » ?

La cible est ici la « figure du prêtre » et, par delà le christianisme et l'approfondissement de la « culpabilité », l'autorité de Platon. Platon souhaitait lui que la

justice puisse « délivrer le coupable de sa méchanceté ». Il entendait, notamment dans le *Gorgias* comme dans les *Lois*, en expurger radicalement la part obscure mais, comme nous l'avons vu, féconde. Invention de « l'âme » opposée au corps, mythe du jugement dernier, séparation radicale du « bien » et du « mal », enfer enfin d'une cruauté retournée contre soi. Appareil formidable du pouvoir médical et psychiatrique qui, dès la fin du XVIIIème siècle, commence à prendre en charge « l'univers de la faute » et à présent de « l'anormalité » et de la « maladie mentale » confondues de plus en plus avec la délinquance.

Nietzsche soutient au contraire que la véritable racine du châtement se trouve dans **la relation du « créancier » et de son « débiteur »**. « Le criminel est un créancier qui nous seulement ne donne rien en échange des avantages et des avances qu'on lui a prodigués, mais qui va jusqu'à s'attaquer à son créancier » c'est-à-dire à la société et à son système d'échange symbolique et matériel. Il s'empare des biens, conteste les règles, trouble l'ordre établi. Le juge et l'autorité sociale au contraire le rappellent à ses devoirs, lui infligent le paiement d'une dette, en fixent le prix, en mesurent la gravité et en organisent l'administration. Ces règles sont-elles justes ? Sont-elles justement appliquées ? Celui qui paie sa dette a-t-il reçu autant que l'on prétend ?

Toutes ces questions sont posées à chaque procès. Elles se reposent sans cesse, dès qu'il est question d'une injustice. Mais *l'idée d'une dette et d'une obligation transforment complètement le rapport entre le coupable et la victime ainsi que notre rapport à l'injustice*. Elles nous rendent, en tant que membres de cette société, **coresponsables** de la façon dont la justice y fait face et, en particulier, administre la sanction. Elle interdit la posture des « honnêtes gens ». Elle conteste que l'on puisse, de l'extérieur, considérer le spectacle du maintien de l'ordre. Elle contredit aussi l'idée de victimes innocentes et potentielles qu'il faudrait simplement protéger efficacement. La notion de *dette* engage. Elle engage du côté des victimes. Elle engage aussi vis-à-vis de ceux qui l'auront payée. Elle engage enfin vis-à-vis de ceux qui la contestent, à bon ou à mauvais droit.

Nietzsche, par un ultime renversement, pose alors l'impératif paradoxal qui renverse tout l'édifice. Ce ne sont pas les faibles qu'il faudrait protéger. « *Il faut protéger les forts* ». Nous dirions nous : protéger la force qui est en ceux que l'on traite comme faibles, c'est-à-dire ceux qui subissent mais aussi ceux qui protestent, résistent, sont et resteront définitivement indisciplinés mais sans doute aussi féconds.

Réactions et débats.

Justice-Force.

Une première objection a voulu voir dans **la justice l'instrument de la force**. Le tribunal de Nuremberg en 1945 n'aurait été que l'expression d'une justice des vainqueurs, tout comme sans doute le travail du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. L'argument a paru délicat tant il risque de justifier le point de vue des tortionnaires ou des

criminels. A l'inverse, il est clair que la notion de « crime contre l'humanité » renvoie d'une part à des **valeurs universelles** de dignité des personnes et respect de la pluralité des opinions politiques et des croyances qui semblent fondatrice de la possibilité d'une « société des nations » mais surtout à la réalité du scandale causé par l'ampleur sans exemple des crimes dont la Shoah est le symbole. Quelque chose s'est produit là qui dépasse le cadre de l'histoire pour remonter à ce qui permet à notre avis de la juger et de l'orienter.

Une seconde objection, à nos yeux plus pertinente, a consisté à **pointer le décalage entre le discours et les réalités institutionnelles** s'agissant en particulier de l'accès aux moyens du droit et au langage de la justice. « *Selon que vous serez puissants ou misérables, le Jugement de Cour vous fera blanc ou noir* » avait déjà écrit La Fontaine dans *Les animaux malades de la peste*. L'objection oblige à faire la distinction entre **les logiques de domination** bien étudiées par les sociologues et la notion de force et de faiblesse. La domination est effective. Elle renvoie à des codes et à des rapports de classes et de places. Selon cette logique, la justice comme institution apparaît comme un « instrument » au service de l'ordre et des privilégiés. Cette dimension nous semble absolument fondamentale. Nous avons rappelé la formule de Pascal. « Ne pouvant faire que le juste soit fort, on a fait que le fort fut juste ». Cependant cette critique ne remet pas en cause notre contestation du partage prétendu entre les forts et les faibles ni notre analyse de la nature de la justice comme force. Le cas de la justice des prudhommes et des débats autour du code du travail nous en a paru exemplaire : penser le corps social comme *champ de forces*, c'est penser en terme de combats à mener, d'avancées et de reculs, de *droits* à faire reconnaître, bref aborder la dimension politique du collectif, de l'idée de combat pour la justice, et la place décisive du droit comme institution.

Une dernière objection d'un bon connaisseur du milieu judiciaire renforçait cette analyse qui insistait sur **la dimension « exemplaire » des peines** dans la pratique quotidienne des juges. Il y aurait danger à privilégier une analyse trop idéaliste de la justice qui oublierait sa subordination au maintien de l'ordre et donc au contexte politique et aux urgences sociales. Il suffit de penser à la rapidité et la dureté des peines prononcées souvent dans des contextes de violences politiques contre les « casseurs » ou à l'utilisation de la justice et du droit dans la lutte contre l'immigration.

Justice et domination.

Une seconde série de critiques, ou plutôt de questions débattues, consistait à repérer les effets de l'inégalité et des inégalités dans l'accès à la justice et la capacité à s'en faire entendre. L'idéal d'égalité méconnaît les effets de dissymétrie entre ceux qui sont exposés à l'injustice et ceux qui la commettent ou la protègent. Il n'est pas du tout évident que le faible ait en lui les capacités de surmonter l'épreuve de la prise de parole et les ressources pour renverser les conditions de sa domination. Il faudrait réfléchir en terme effectif de « **vulnérabilité** » et de **capacités ou d'incapacités**. C'est une objection qui nous est apparue très forte mais elle nous a semblé inséparable d'une reconnaissance de la situation effective de faiblesse que provoque l'injustice. Il nous a donc semblé que, tout abstrait que puisse sembler notre propos, il n'était pas inutile pour pointer les effets

négatifs d'un discours et de dispositifs qui veulent trier entre les forts et les faibles et au besoin venir au secours de ces derniers. Une des ressources possibles nous a semblée offerte pour finir dans la formule de Nietzsche « devenir celui que nous sommes » : ne pas renier ce qui nous rend capable d'agir et d'être par soi-même plus fort, plus solidaire et plus confiant en soi.

Textes d'appui et lectures possibles :

Nietzsche :

L'apologie du mal.

Je ne sais qu'une chose au monde : c'est que l'homme a besoin de ce qu'il a de pire en lui s'il veut parvenir à ce qu'il a de meilleur.

C'est que le pire est le meilleur de sa force et la pierre la plus dure qui s'offre au bâtisseur suprême, et qu'il faut que l'homme devienne à la fois meilleur et pire.

Ainsi parlait Zarathoustra, III

Nous estimerons peu les hommes bons, qui nous semblent des bêtes de troupeau ; nous savons que chez les hommes les plus mauvais, les plus méchants, les plus durs, se cache une pépite d'or inestimable, une essence de bonté qui l'emporte sur toute la bonasserie des « âmes de lait ».

Volonté de puissance, II, livre iv, °354.

La « mauvaise conscience » comme maladie.

Tous les instincts qui n'ont pas de débouché, que quelque force répressive empêche d'éclater au dehors, *retournent en dedans* – c'est là ce que j'appelle l'*intériorisation* de l'homme : de cette façon se développe en lui ce que plus tard on appellera son « âme ». Tout le monde intérieur, d'origine mince à tenir entre cuir et chair, s'est développé et amplifié, a gagné en profondeur, en largeur, en hauteur, lorsque l'expansion de l'homme vers l'extérieur a été *entravée*. Ces formidables bastions que l'organisation sociale a élevés pour se protéger contre les vieux instincts de la liberté – et il faut placer le châtiment au premier rang de ces moyens de défense – ont réussi à faire se retourner tous les instincts de l'homme sauvage, libre et vagabond – *contre l'homme lui-même*. La rancune, la cruauté, le besoin de persécution – tout cela se dirigeant contre le possesseur de tels instincts : c'est là l'origine de la « mauvaise conscience ». L'homme qui par suite du manque de résistances et d'ennemis extérieurs, serré dans l'étau de la régularité des mœurs, impatientement se déchirait, se persécutait, se rongait, s'épouvantait et se maltraitait lui-même, cet animal que l'on veut « domestiquer » et qui se heurte jusqu'à se blesser aux barreaux de sa cage, cet être que ses privations font languir dans la nostalgie du désert et qui fatalement devait se trouver en lui un champ d'aventures, un jardin de supplices, une contrée dangereuse et incertaine, - ce fou, ce captif aux aspirations désespérées, devient l'inventeur de la « culpabilité ». Mais alors fut introduite la plus grande et la plus inquiétante de toutes les maladies, dont l'humanité

n'est pas encore guérie aujourd'hui, l'homme maladie de l'homme, malade de lui-même : conséquence d'un divorce violent avec le passé animal, d'un bond et d'une chute tout à la fois, dans de nouvelles situations, au milieu de nouvelles conditions d'existence, d'une déclaration de guerre contre tous ses anciens instincts qui jusqu'ici faisaient sa force, sa joie et son caractère redoutable. Ajoutons de suite que d'autre part le fait d'une âme animale se tournant contre elle-même fournit au monde un élément si nouveau, si profond, si inouï, si énigmatique, si riche en contradictions et promesses d'avenir que l'aspect du monde en fut réellement changé.

Généalogie de la morale, Seconde dissertation, °16.

La justice, synthèse de l'humanité et du jugement.

En vérité, nul n'a plus de droit à notre respect que celui qui possède l'instinct et la force d'être juste. Car dans la justice s'unissent et se cachent les vertus les plus hautes et les plus rares, comme au sein d'une mer insondable qui absorbe et accueille en elle les fleuves venus de tous les horizons. La main du juste, s'il est apte à rendre la justice, ne tremble pas en tenant la balance, inexorable à lui-même, il entasse les poids, ses yeux ne se troublent pas quand les plateaux montent ou s'abaissent et sa voix n'est ni dure ni brisée quand il prononce son arrêt. S'il était un froid démon de la connaissance, il répandrait autour de lui l'atmosphère glaciale d'une majesté surhumaine et redoutable qu'il faudrait craindre et non respecter. Mais que, tout en restant humain, il essaie cependant de s'élever de la mollesse du doute à l'austère certitude, de la clémence indulgente à l'impérieux « tu dois ! », de la rare vertu de générosité la vertu plus rare encore de la justice, qu'il ressemble alors à ce démon, lui qui n'était à l'origine qu'un pauvre homme, et surtout qu'il ait à souffrir à chaque instant de sa propre humanité et se dévore tragiquement pour une impossible vertu – tout cela le hausse sur une cime solitaire comme l'exemplaire le plus vénérable de l'espèce humaine. Car il veut la vérité, non comme une froide et stérile connaissance, mais comme celle qui juge, ordonne et punit, comme une vérité qui n'est pas la propriété égoïste de l'individu, mais le droit sacré déplacer les bornes de toutes les propriétés égoïstes, une vérité, en un mot, qui est un Jugement dernier et nullement le butin fortuit et le plaisir d'un chasseur isolé.

Dans la mesure où l'homme véridique a la volonté d'être juste, l'effort vers la vérité, que l'on glorifie si follement partout, a quelque chose de grand. Mais il en est peu qui servent la vérité « en vérité », car il en est peu qui aient la pure volonté d'être justes. Il ne suffit nullement d'en avoir la volonté, et les pires maux qui se sont abattus sur les hommes proviennent d'un instinct de justice dépourvu de jugement. C'est pourquoi le bien public n'exigerait rien de plus que de répandre aussi largement le bon grain du jugement, afin qu'on ne confond pas la fanatique avec le juge, l'aveugle désir de juger avec la capacité de juger, consciente du droit.

Seconde considération intempestive, 6.

Critique de l'idée de « rédemption ».

Le châtimeur aurait aussi la propriété d'éveiller chez le coupable le sentiment de la faute ; on voit en lui le véritable instrument de cette réaction psychique que l'on appelle « mauvaise conscience », « remords ». Pourtant, c'est porter atteinte à la réalité et à la

psychologie, même pour ce qui concerne notre époque. Le véritable remords est une chose excessivement rare, en particulier chez les malfaiteurs et les criminels ; les prisons, les bagnes ne sont pas des endroits propices à l'éclosion de ce ver rongeur. En thèse générale, le châtement refroidit et endurecit ; il concentre, il aiguise les sentiments d'aversion ; il augmente la force de résistance. S'il arrive qu'il brise l'énergie et amène à une pitoyable prostration et une humiliation volontaire, un tel résultat est certainement encore moins édifiant que l'effet moyen du châtement : c'est plus généralement une gravité sèche et morne. Nous prétendons même hardiment que c'est précisément le châtement qui a le plus puissamment retardé le développement du sentiment de culpabilité – du moins chez les victimes des autorités répressives. Et ne négligeons pas de nous rendre compte que c'est l'aspect des procédures judiciaires et exécutives qui empêchent le coupable de condamner en soi son méfait et la nature de son action : car il voit commettre au service de la justice, commettre en bonne conscience puis approuver la même espèce d'action : savoir l'espionnage, la duperie, la corruption, les pièges tendus, tout l'art plein de ruses et d'artifice du policier et de l'accusateur, puis encore ces mêmes actions essentiellement criminelles qui n'ont même pas pour excuse la passion : le rapt, la violence, l'outrage, l'incarcération, la torture, le meurtre, tels qu'ils sont marqués dans les différentes sortes de châtements – tout cela n'est donc pas condamné par le juge et réprouvé en soi mais seulement dans certaines circonstances et sous certaines conditions. La « mauvaise conscience », cette plante la plus étrange et la plus intéressante de notre flore terrestre n'a pas sa racine dans ce sol là.

Généalogie de la morale, 11ème dissertation,

Lévi-Strauss :

Logique de la dette contre logique de la culpabilité.

Des sociétés qui nous paraissent féroces à certains égards, savent être humaines et bienveillantes quand on les envisage sous un autre aspect. Considérons les Indiens des plaines de l'Amérique du Nord qui sont ici doublement significatifs, parce qu'ils ont pratiqué certaines formes modérées d'anthropophagie, et qu'ils offrent un des rares exemples de peuple primitif doté d'une police organisée. Cette police (qui était aussi un corps de justice) n'aurait jamais conçu que le châtement du coupable dût se traduire par une rupture des liens sociaux. Si un indigène avait contrevenu aux lois de la tribu, il était puni par la destruction de tous ses biens : tente et chevaux. Mais du même coup la police contractait une dette à son égard : il lui incombait d'organiser la réparation collective du dommage dont le coupable avait été, par son châtement, la victime. Cette réparation faisait de ce dernier l'obligé du groupe, auquel il devait marquer sa reconnaissance par des cadeaux que la communauté entière – et la police elle-même – l'aidait à rassembler, ce qui inversait de nouveau les rapports ; et ainsi de suite, jusqu'à ce que, au terme de toute une série de cadeaux et de contre-cadeaux, le désordre initial eût été restauré. Non seulement de tels usages sont plus humains que les nôtres mais ils sont aussi plus cohérents, même en formulant le problème dans les termes de notre moderne psychologie : en bonne logique, l'infantilisation du coupable impliquée par la notion de punition exige qu'on lui reconnaisse un droit corrélatif à une gratification, sans laquelle la démarche première perd

son efficacité, si même elle n'entraîne pas des résultats inverses de ceux qu'on espérait. Le comble de l'absurdité étant, à notre manière, de traiter simultanément le coupable comme un enfant pour nous autoriser à le punir, et comme un adulte afin de lui refuser la consolation ; et de croire que nous avons accompli un grand progrès spirituel parce que, plutôt que de consommer quelques-uns de nos semblables, nous préférons les mutiler physiquement et moralement.

De telles analyses, conduites sincèrement et méthodiquement, aboutissent à deux résultats : elles instillent un élément de mesure et de bonne foi dans l'appréciation des coutumes et des genres de vie les plus éloignées des nôtres, sans pour autant leur conférer les vertus absolues qu'aucune société ne détient. Et elles dépouillent nos usages de cette évidence que le fait de n'en point connaître d'autres – ou d'en avoir une connaissance partielle ou tendancieuse – suffit à leur prêter.

Claude Lévi-Strauss, *Tristes tropiques*, 1955, Terre Humaine, Ed. Plon, p. 448.

Sur Nietzsche, l'actif et le réactif, la force et la faiblesse.

G. Deleuze, **Nietzsche et la philosophie**, PUF.

Daniel Pimbé, **Nietzsche**, Profil Hatier.

P. Valadier, **Nietzsche, Cruauté et noblesse du droit**. Michalon, le Bien commun.

Sur la justice.

M. Foucault, **Surveiller et punir**, Gallimard ; « **Il faut défendre la société** », Cours du collège de France.

A. Garapon, **Bien juger. Essai sur le rituel judiciaire**, Odile Jacob.

C. Godin : **La justice**, éd. Du temps ; **Nul n'est méchant volontairement**, éd. Pleins feux.

F. Nietzsche, **Généalogie de la morale** (seconde dissertation).

Paul Ricœur, **Le Juste**, éd. Esprit, **Parcours de la reconnaissance**, Seuil.